

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-CINQ JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX OU DE Mme NATHALIE BEAUVY, PREMIERE VICE-PRESIDENTE.

Date de la convocation : 19 juin 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémie ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémie BOULARD, Nathalie BOUZID, Daniel COMMAULT, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Denis BERTRAND donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Camille CAURET donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BABRO,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémie BOULARD,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- David L'HOMME donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Philippe HERCOUET, Marc LE GUYADER, Caroline MERIAN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christelle LEVY-ROBERT

*Christelle LEVY-ROBERT
Secrétaire de Seance
Lamballe Terre & Mer
22400 Lamballe*

Délibération n°2024-093

Membres en exercice : 69 Présents : 50

Absents : 19

Pouvoirs : 10

ADMINISTRATION GENERALE

CONVENTION RELATIVE D'ADMINISTRATION LOCALE UNIQUE ET AUX SERVICES COMMUNS ENTRE LA VILLE DE LAMBALLE-ARMOR ET L'AGGLOMERATION DE LAMBALLE TERRE & MER AVENANT

Une convention d'administration commune a été passée entre la Communauté de Communes « Lamballe Communauté » et la commune de Lamballe le 30 juin 2011. Cette convention a été révisée suite à la création de la Communauté de Communes « Lamballe Terre & Mer » et a fait l'objet d'une nouvelle convention signée en date du 11 décembre 2018 et « relative à l'administration locale unique et aux services communs entre la ville de Lamballe et l'agglomération de Lamballe Terre & Mer ».

Le présent avenant n°1 à la convention du 11 décembre 2018 a pour objet d'adapter le périmètre des services communs pour répondre :

- Aux évolutions de périmètres de l'intercommunalité (1^{er} janvier 2017) et de la commune nouvelle de Lamballe-Armor (1^{er} janvier 2019) ;
- Aux évolutions des compétences associées à la création de Lamballe Terre & Mer puis son passage au statut d'agglomération au 1^{er} janvier 2019 (notamment en matière de mobilités et d'habitat) ;
- A l'évolution de la gouvernance politique avec notamment le découplage des fonctions de Maire et de Président ;
- A la volonté du Conseil communautaire et du Conseil municipal de disposer d'une direction générale dédiée pour traduire et mettre en œuvre le projet politique de chacune des institutions.

Sa mise en œuvre est échelonnée entre la date de la signature de l'avenant et au plus tard le 31 mars 2025.

Vu la délibération n°2018-203 du 13 novembre 2018, approuvant la révision de la convention cadre d'administration commune et de création de services communs entre la Ville de Lamballe et Lamballe Terre & Mer,

Considérant le projet d'avenant n°1, transmis aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- ADOpte les modalités de l'avenant n°1 à la convention relative à l'administration locale unique et aux services communs entre la ville de Lamballe-Armor et l'agglomération de Lamballe Terre & Mer,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°1 et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

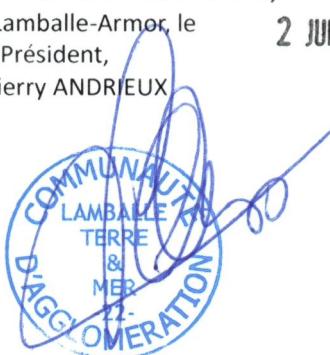
POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

2 JUIL. 2024

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

3 JUIL. 2024

De la publication le

3 JUIL. 2024



Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale